

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
 Edition quotidienne, par an..... \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
Invariablement payable d'avance.
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion..... \$0.50
 Chaque insertion subséquente..... 0.125
 Chaque ligne en sus, première ins. 0.08
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 10 FÉVRIER 1882.

LA FILLE MAUDITE

PREMIÈRE PARTIE.

LE CRIME D'UN AUTRE.

—Pauvre Geneviève! Si elle était seule, elle pourrait se tirer d'affaire; mais l'enfant viendra bientôt, et alors... comment fera-t-elle?

—Que cela ne te préoccupe ni ne t'inquiète, répondit Rouvenat, ta femme et ton enfant ne manqueront de rien... Je suis là!

Le prisonnier saisit les mains de Pierre Rouvenat et les serra fiévreusement dans les siennes.

—Ah! dit-il, vous ne savez pas tout le bien que vos paroles viennent de me faire; maintenant que je vous ai vu et entendu, il me semble que je ne suis même pas à plaindre. Et dire que je suis père, que je vais avoir un enfant... Ah! c'est égal, monsieur Pierre, ça c'est dur... Pauvre petit, je ne le verrai jamais, mais comme je vais penser à lui, et, sans qu'il le sache, comme je vais l'aimer... Quand il sera grand et qu'il aura l'âge de comprendre, on ne manquera pas de lui dire: Jean Renaud, ton père, est au bagne! Oh! comme il sera malheureux! Mais un jour, monsieur Pierre, quand il sera capable de garder un secret, vous irez le trouver, et vous lui direz, vous lui direz... la vérité.

—Jean Renaud, quand il sera un homme, si c'est un garçon; quand elle aura vingt ans, si c'est une fille, je ferai cela, je te le jure!

—Je ne serai probablement plus de ce monde, mais au moins mon fils ou ma fille ne maudira pas la mémoire de son père.

Monsieur Pierre, continua Jean Renaud en changeant de ton, c'est assez parler de moi et des miens; après ce qui s'est passé, comment va Mlle Lucile?

Rouvenat, subitement embarrassé, baissa les yeux.

—Avant qu'on m'envoie je ne sais où, reprit le prisonnier, je voudrais bien voir Mlle Lucile, j'ai quelque chose à lui dire.

—Mlle Lucile est toujours absente, répondit Rouvenat. Il s'agit des lettres que vous êtes allé prendre à Saint-Irvin dans la chambre du jeune homme, n'est-ce pas?

—Oui. Ces papiers étaient-ils des lettres, je l'ignore; je ne sais pas lire; et quand même, je n'aurais pas regardé...

—Ces papiers, vous les avez brûlés? Jean Renaud hésita un instant et répondit:

—Oui.

—Ne pouvez-vous pas me confier ce que vous voudriez dire à Mlle Lucile? demanda Rouvenat.

—Non. J'ai une entière confiance en vous, monsieur Pierre, mais je ne peux pas; c'est mon serment!

L'heure accordée au visiteur pour causer avec le condamné était écoulée. Le grincement dans la serrure se fit entendre, la porte s'ouvrit et le géolier, silencieux, se montra sur le seuil.

Les deux hommes tombèrent dans les bras l'un de l'autre en sanglotant.

—N'abandonnez pas ma femme et mon enfant, s'écria Jean Renaud, et n'oubliez pas la promesse que vous m'avez faite!

—Tu peux compter sur moi, répondit Pierre Rouvenat.

Et, obéissant à un signe expressif de l'homme au lourd trossseau de clefs, il sortit de la cellule.

XVIII

L'ORPHELINE

Trois jours après son retour au Seuilon, Pierre Rouvenat se disposait à aller porter à Geneviève des nouvelles de son mari, lorsqu'une femme de Civry s'arrêta à la ferme en passant.

Elle apportait une affreuse nouvelle. Jacques Mellier était présent. Ce fut pour lui un autre écrasement.

Tout de suite après avoir appris la condamnation de Jean Renaud, Geneviève, déjà bien malade, s'était mise au lit. Deux voisines, se remplaçant constamment l'une après l'autre, s'offrirent avec empressement pour lui donner les soins dont elle avait besoin. Elles ne la laissèrent pas une minute seule, aussi bien le jour que la nuit.

Avant le jour, Geneviève mit au monde une fille, petite et mignonne comme une poupée, et belle à ravir, que le médecin déclara parfaitement constituée et pleine de vie.

La jeune mère ayant demandé à voir son enfant, on le lui mit dans les bras; aussitôt elle fut en proie à un violent désespoir et versa des larmes abondantes; puis elle se prit à sangloter très-fort.

Voyant cela, on crut devoir lui retirer sa petite fille.

Rien alors ne faisait prévoir l'horrible malheur qui allait arriver.

Deux heures plus tard, Geneviève, prise de convulsions nerveuses effroyables, mourut dans les bras du médecin.

—Tout le monde est bien embarrassé, ajouta la femme de Civry; on se demande ce qu'on pourra bien faire de la pauvre petite orpheline. On dit, et je suis aussi un peu de cet avis-là, qu'il eût mieux valu qu'elle ne vint pas au monde ou qu'elle ferait bien d'aller rejoindre sa mère.

Un double éclair jaillit des yeux de Rouvenat, et la main qu'il avait passée sous son gilet se crispa sur sa poitrine. Cependant, il ne dit rien.

Le fermier, sombre comme toujours, paraissait atterré.

La femme s'en alla.

Mellier et Rouvenat se trouvèrent seuls.

—Quand cette femme a souhaité la mort de l'enfant de Geneviève et de Jean Renaud, dit ce dernier, si je ne m'étais retenu, je l'aurais étranglée.

—Cette femme, comme bien d'autres, voit la position telle qu'elle est, répondit le fermier; elle a dit devant nous franchement ce qu'elle pense, voilà tout.

—Soit. Mais toi, Jacques, que vas-tu faire?

—C'est toi, maintenant, qui commandes ici, qui es le maître; décide, agis... Ce que tu feras, je le trouverai bien.

—Alors, en cette circonstance, tu me laisses tout pouvoir?

—Oui.

—Cependant, je dois te prévenir que comme toujours, j'agirai en ton nom.

—Je ne m'y oppose pas.

—Ce que je ferai, tu l'accepteras?

—J'approuve tout d'avance. Fais donc ce que tu jugeras convenable. Veux-tu que je te donne un écrit?

—Par exemple, est-ce que je n'ai pas confiance en toi! D'ailleurs, il ne s'agit pour le moment que de mettre l'enfant en nourrice; c'est plus tard que nous nous occuperons de son avenir.

Pierre Rouvenat prit immédiatement le chemin de Civry.

Il trouva quatre ou cinq femmes dans la maison mortuaire.

Sur la table, près du lit, il y avait une lampe allumée et un vase de faïence rempli d'eau bénite, dans laquelle trottait une branche de buis.

Rouvenat s'était découvert en entrant; il s'approcha lentement, prit la branche de buis et fit tomber quelques gouttes d'eau sur le drap blanc qui cachait la morte.

—Geneviève, pauvre femme, dit-il tout bas, avant qu'elle ne s'envole loin de la terre, que ton âme inquiète soit rassurée! Devant toi, qui ne peux plus m'entendre, je jure de ne jamais abandonner ton enfant, de veiller sur elle sans cesse, je jure de l'aimer comme si elle était ma fille!

Il remit la branche de buis dans le bénitier, puis se tournant vers les femmes:

—Où est l'enfant? demanda-t-il.

L'une d'elles répondit:

—Nous ne pouvions pas la garder ici, la pauvre petite; en attendant que

l'on sache ce qu'on en fera, c'est moi qui l'ai portée chez la femme Claude Perny, qui n'a pas encore sevré son dernier né.

—C'est bien, dit Rouvenat. Mais que les gens de Civry ne se mettent pas en peine de l'enfant de Geneviève Renaud, M. Jacques Mellier, du Seuilon, s'en charge.

—C'est bien ce que nous désirons entre nous tout à l'heure. M. Mellier a toujours été trop bon pour la Geneviève et même pour Jean Renaud, pour laisser aller la pauvre petite aux Enfants-Trouvés; sans parler que la bonne demoiselle du Seuilon avait promis d'être sa marraine.

—Je reviendrai dans la soirée, reprit Rouvenat, mon intention est de passer la nuit ici, près de la morte, avec celles d'entre vous qui voudront rester.

Il sortit et se rendit immédiatement chez le maire, avec lequel il causa pendant plus d'une heure. De là, il alla trouver la femme Perny, qu'il surprit tenant la petite dans ses bras et remplissant son devoir de nourrice.

Rouvenat s'assit près de la femme et contempla le cher petit être, les yeux voilés de larmes.

—Elle est bien délicate, bien faible, dit la femme Perny; voyez comme ses petits membres sont mignons, et gentils, et roses... A-t-elle de jolis yeux bleus! Les yeux de sa mère, elle sera blonde comme elle. Elle ne demandera qu'à vivre, la pauvre chérie... Monsieur Rouvenat, savez-vous ce qu'on va en faire?

—Je ne sais pas encore; cependant, si vous vouliez la garder...

—Vrai, on ne la laisserait!...

—Pas pour toujours, mais au moins pendant quinze mois.

—Je la garde, monsieur Rouvenat, je la garde avec moi, elle poussera comme un champignon, vous verrez... Claude Perny n'est pas riche et nous avons déjà trois mioches; n'importe, ça fera quatre. J'aimais beaucoup la pauvre Geneviève; en souvenir de la mère, j'élèverai l'enfant pour rien... Mais, voyez donc, monsieur Rouvenat, comme elle me regarde avec ses petits yeux éveillés... Oh! Dieu Seigneur, le chérubin, on dirait vraiment qu'elle comprend.

—Ce n'est pas ainsi que je l'entends et que le voudrait M. Mellier, répondit Rouvenat. Vous êtes la nourrice de la petite, c'est convenu; mais il ne faut pas qu'elle devienne pour vous une gêne au contraire. Chaque mois vous recevrez quarante francs.

—Quarante francs! s'écria-t-elle abasourdie, mais c'est trois fois plus qu'il n'en faut.

—C'est possible, mais M. Mellier le veut.

—Alors, au lieu qu'elle soit une gêne elle va nous enrichir.

—Ses mois de nourrice vous aideront à élever vos trois enfants.

Rouvenat tira deux pièces d'or de sa poche et les mit dans la main de la femme en disant:

—Voilà le premier mois.

Claude Perny entra. Sa femme lui apprit ce qui venait de se passer.

—Je savais déjà que ma femme désirait garder la petite; elle l'aurait élevée pour rien, dit-il simplement.

—Monsieur Rouvenat, reprit la nourrice, nous devons la baptiser.

—C'est vrai; eh bien, nous la baptiserons demain, après l'enterrement de sa mère.

—Quel nom lui donnera-t-on?

—Je n'en sais rien encore; j'y penserai.

Après quitté Claude Perny et sa femme, Rouvenat s'occupa activement de tout ce qui concernait les obsèques de Geneviève. Comme il l'avait annoncé, il veilla tout la nuit auprès de la morte, en compagnie de plusieurs femmes.

A neuf heures, Geneviève fut ensevelie et mise dans le cercueil. L'enterrement eut lieu à onze heures. Dans l'après-midi, l'enfant fut porté à l'église pour y être baptisée.

(A continuer.)

MARCHANDISES D'ETAPE.

Nous venons d'ouvrir sept caisses de Marchandises d'Etape comprenant Toile à Chemises, à Draps, à Serviettes, à Napoies, à Verrerie, Motifs de une et de deux, Broderies suisses, etc.

Corsets.

Nous avons reçu un grand assortiment de Corsets. Il y en a au delà de six formes différentes, parmi lesquelles le "Corset Flexible" du Dr. Warner, et le "Contour," qui est des plus gracieux.

Articles de Deuil.

Ce département ne craint aucune concurrence. On y trouve les meilleures qualités de Serges, Cachemires, Méris ou et Cordés français, Lustré et Crépe de toute largeur.

Bonneterie Ecossaise

Tracs, Caleçons, Justaucorps de toute grandeur.

Venant d'être reçu :

Un grand assortiment de Tweeds canadiens et écossais, Diagonals bleu et noir, Doublures de fat tannée.

Nous attirons particulièrement l'attention sur les habillements complets que nous confectionnons sur commande pour \$19.50 et au-dessus. Nous faisons sur commande, un habit et une veste noire, et un pantalon de tweed, pour \$12.75 et au-dessus.

FIFE, WRIGHT & LEITCH

4, rue de la Fabrique.

4 février 1882.

AVIS.

La Société d'Économie Foncière Franco-Canadienne demandera, à la prochaine session de la Législature de Québec, des amendements à son acte d'incorporation, dont quelques-uns concernent la régie de la Société et d'autres, nécessaires pour l'extension de ses opérations dans les autres Provinces de la Péninsule, et pour rendre son acte d'incorporation conforme aux pouvoirs que le Parlement du Canada lui a conférés. L'Administrateur-Délégué.

J. WURTELE.

Québec, ce 28 décembre 1881. 7 janvier 1882.



PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVÉS ou LOCALS, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou de délimiter des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles de la Chambre législative et de l'Assemblée législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner UN MOTS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et en français, publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les deux premières semaines de la session.

I. DELORME

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 25 janvier 1882.

27 janvier 1882-15.

Société de Prêts et Placements de Québec

AVIS.

Avis est par le présent donné que l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de cette Société, pour l'élection des Directeurs et autres affaires, aura lieu au Bureau de la Société, le 13 Février prochain, à 7 heures p.m.

Avis est aussi donné qu'à la dite assemblée des motions seront faites pour amender les articles suivants des règlements de la Société :

1o Art. 34, en remplaçant le mot "deuxième," dans la quatrième ligne, par le mot "dernier," de manière que cette partie de l'article se lise comme suit : "Le dernier lundi du mois de Février," et que l'Assemblée générale au lieu de l'élection n'ait de fait lieu, à l'avenir, que le dernier lundi de Février de chaque année au lieu du deuxième lundi.

2o Art. 48, en remplaçant le mot trois, dans la première ligne, par le mot "deux," de manière que cette partie de l'article se lise comme suit : "Les Directeurs nomment deux auditeurs," et que de fait, à l'avenir, il ne soit plus nommé que deux auditeurs pour auditer les livres et comptes de la Société.

3o Art. 29, en remplaçant le mot "deux," dans la troisième ligne, par le mot "cinq," de manière qu'à l'avenir et après l'élection qui doit avoir lieu le 13 Février de la présente année, chaque Directeur soit tenu de posséder au moins cinq actions dans le fonds capital permanent de la Société. Le présent amendement ne devant entrer en force que lors de l'élection qui aura lieu à l'Assemblée générale annuelle de 1883.

LS. BOURGET.

Président.

Par ordre

ROBT. LAROCHE

Sec.-Trés.

N.B. Les actions naires qui n'ont pas payé tous les versements demandés, et ceux qui ont emprunté sur la garantie de leurs actions, seront, d'après la loi et les règlements de la Société, privés du droit de vote.

Les rapports annuels seront prêts, et les actionnaires pourront se les procurer, en s'adressant au Bureau de la Société, le ou après Lundi, le 6 Février prochain.

Qué. ce, 28 janvier 1882-365-1266v.

A LOUER.

Trois logements dont l'un avec Magasin, Rue St. Joseph, quartier Jacques-Cartier, No. 388, 389, et 391. S'adresser à M. Leclerc, 607, boulevard, Rue de la Concorde No. 34, ou au sous-juré au Palais de Justice.

L. J. C. FISET.

2 février 1882-1mp.

A LOUER.

Un village de Lauzon, près de l'église de St. Joseph de Lévis, un magasin préparé pour le détail des marchandises et des épiceries, avec un hangar à deux étages situé en arrière.

Ce magasin est dans le voisinage du Bassin de radoub, sur la ligne du chemin de fer de Québec Central maintenant en construction, et à quelques pas de la ligne projetée de l'embranchement de St. Charles.

S'adresser à

F. X. COUILLARD,

Village de Lauzon.

28 janvier 1882-1mp.

A LOUER.

Une de ces magnifiques résidences situées sur la Terrasse Hamel, Grand Allée, occupée à l'heure qu'il est par M. Arthur H. Murphy.

S'adresser à

E. G. CANNON, N. P.

21 janvier 1882

A LOUER.

magasins. Résidences privées, Bureaux, Hangars et Entrepôts.

Le sous-juré ayant loué les édifices occupés ci-dessus par M. H. Thibault & frère, désire en sous-louer certaines parties, nécessaires pour le commerce de première classe. Les édifices font face d'un côté à la rue St-Joseph, et de l'autre au marché Champlain.

A. TOUSSAINT.

5 janvier 1882.

A LOUER

Deux Cottages, bien finis, à la barrière de la rue St. Valier, chemin de la Petite Rivière, à proximité du chemin de fer urbain. Aussi deux hauts de maison, même localité.

A. J. AUGER.

No. 155, rue St. Pierre.

Québec, 10 juin 1881.

MAGASIN ET LOGEMENT A LOUER.

Magnifique poste d'affaires occupé par S. T. Garant, libraire, porte voisine de la Banque d'Économie. S'adresser sur les lieux

S. T. Garant transportera, ce printemps, sa librairie, au No. 6, vis-à-vis le magasin qu'il occupe aujourd'hui.

31 janvier 1882.

Maison à vendre à St. Romuald

Une magnifique maison en pierre à deux étages de 36 sur 40 pieds avec magasin, située sur un des plus beaux postes de la place.

S'adresser à

TH. REJIN,

St. Romuald, Lévis

2 février 1882-1mp

A VENDRE.

UN MOULIN A FARINE neuf ainsi qu'une magnifique terre avec maison et grange. Le tout situé dans la paroisse de St. Moïse, comté de Rimouski

S'adresser à

AUGUSTIN ROSS,

Station de Ste. Flavie.

23 décembre 1881-3m

GOELETTE A VENDRE.

Goelette des Pilotes No. 2, "Sir E. P. Tahe,"

avec tous ses agrès (test excepté) la dite Goelette est actuellement en quartier d'hiver au chantier de M. Marquis, à St. Joseph de Lévis.

S'adresser pour information au

BUREAU DES PILOTES,

Québec.

Où à

M. AUGUSTE DESPRES.

Surintendant des Pilotes.

Résidant à St. Joseph.

de Lauzon

13 janvier 1882.

VALENTINS ! VALENTINS !!

NOUVELLEMENT REÇUS

ET EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE
A. F. E. DARVEAU
 On trouvera à ma librairie le plus grand assortiment de Valentins en tous genres depuis le Valentins comique, qui se vend un centin, jusqu'au beau Valentins en dentelle, avec joyaux et riches ornements et que j'ai dans tous les prix depuis cinq centimes à cinq piastres. Une remise libérale sera faite au commerce. Tous ces Valentins peuvent être envoyés à la campagne en bon ordre et les personnes qui désirent en avoir, pourront toujours s'en procurer en m'adressant leur demande et les recevront franco par la poste. Une visite est respectueusement sollicitée.
 A. F. E. DARVEAU,
 151, rue St. Joseph, St. Roch.
 (Vis-à-vis le presbytère.)
 25 janvier 1882.

ANNONCES NOUVELLES.

Venant d'être reçue—H. McMillan. A Louer—Gingras & Langlois. Soumissions demandées—Ernest Myrand... Le Dentistrie Elliott. Marchandises d'Europe—Fyfe Wright & Leitch.

QUEBEC,

VENDREDI, 10 FÉV. 1882.

L'OUVERTURE.

Le Parlement s'est ouvert hier avec le cérémonial ordinaire, qui ne manque, comme on sait, ni d'éclat, ni de dignité. Les esprits purement démocratiques préféreraient quelque chose de plus simple qu'une ouverture en musique et en pompon.

Le discours du trône est long et intéressant. Faut-il y voir le présage d'une session qui n'en finira plus, ou simplement l'indice d'une session occupée?

La harangue officielle s'ouvre par une sorte de chant de triomphe en tous points justifié. Le gouvernement a le droit de porter à son crédit cette année de grande prospérité et d'y voir le couronnement de sa politique.

Ce n'est certes pas à ce passage que l'opposition pourra attacher son vote de censure. Elle ne peut nier la prospérité générale; elle ne peut non plus contester que cette prospérité ne découle de la politique nationale.

L'autre passage saillant du discours est celui relatif au Pacifique. Sur ce point encore, le gouvernement n'en dit pas trop. Tout esprit impartial admettra que ce qui a été fait jusqu'ici dépasse ce qu'on attendait. Le syndicat a apporté dans l'exécution de son contrat une vigueur et une activité extraordinaires, et tout à fait à la hauteur du but poursuivi.

Voici le texte du discours :

DISCOURS DU TRÔNE.

Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes,

L'espoir que j'exprimais, lors de la clôture de la dernière session, qu'à la rentrée des Chambres, nous pourrions nous féliciter d'avoir franchi une année de paix et de prospérité, a été pleinement réalisé. Le Canada a été favorisé par une année de grande prospérité. Les cultivateurs ont obtenu une récolte abondante et des prix rémunérateurs. Ses industries manufacturières se sont développées et continuent de se développer sous des auspices favorables.

Le premier magistrat des Etats-Unis a été retranché de ce monde par la main d'un assassin, et la douleur provoquée dans le pays par une perte qui n'était pas seulement celle de nos amis et voisins, doit être signalée ici comme une preuve nouvelle de la sympathie qui unit dans la fraternité l'empire britannique et la république américaine.

Durant la vacance, j'ai eu le plaisir de visiter la province du Manitoba et de traverser les vastes prairies du Nord-Ouest, et d'après mon examen personnel je puis sincèrement féliciter le Canada qui possède une région si magnifique et si fertile, qui sera habitée, j'en ai l'espoir, dans le cours des années, par des millions de sujets de Sa Majesté, heureux et contents.

C'est pourquoi l'on pense que le temps est venu de diviser le territoire en quatre districts provinciaux ou davantage avec une nomenclature appropriée. Cette question sera soumise à vos délibérations. Pendant mon voyage, j'ai rencontré plusieurs tribus indiennes, et toutes ont exprimé la confiance de voir se continuer la politique traditionnelle de bienveillance et de justice qui a dirigé jusqu'ici les relations entre le gouvernement et les aborigènes.

Tous les moyens ont été employés pour établir les tribus indiennes sur des réserves et pour les engager à se livrer à l'élevage des bestiaux et à la culture du sol. Ces essais ont réussi dans une bonne mesure, mais ce n'est qu'à près une longue patience que nous pouvons espérer habituer ces enfants de la forêt et des prairies à abandonner leurs habitudes nomades, à pouvoir se suffire à eux-mêmes, et finalement à accroître la richesse industrielle du pays.

Le recensement décennal ayant été fait l'année dernière, vous serez appelés à examiner la représentation dans la Chambre des Communes et à la remanier. Une loi dans ce but vous sera soumise. Plusieurs autres questions importantes provoqueront votre attention. Vous aurez entre autres à examiner des projets de loi tendant à liquider des banques insolubles, des compagnies d'assurance et des corporations commerciales, pour consolider et amender les lois concernant la tenure de la charge de juges des cours de comté et concernant les criminels fugitifs dans l'empire, et vous serez appelés à porter votre attention sur la position anormale de la juridiction de la vice-amirauté.

Les travaux de construction sur cette partie du chemin de fer du Pacifique canadien, entre le débarcadère de Prince Arthur et Winnipeg, sont poussés avec vigueur et l'on espère avec confiance qu'en juillet prochain la communication par voie ferrée sera établie entre les deux endroits.

La section entre le Portage du Rat et Winnipeg, une longueur de 135 milles, a été complétée et transférée et les conditions du contrat passées à la compagnie du Pacifique canadien par laquelle cette voie est aujourd'hui mise en opération. Il a été fait des progrès considérables sur la section orientale, à commencer à la station Calender, et les travaux vont être poursuivis avec vigueur, pendant la présente année, sur cette partie de la ligne.

La section entre Savona's Ferry et Emery's Bar, s'exécute de manière à faire espérer qu'ils seront parachevés dans le contrat, et la ligne, à partir de ce dernier endroit jusqu'à Port Moody, qui a été localisée avec soin, pendant la dernière saison, est en ce moment sous contrat en vue de la compléter dans le même temps que la section depuis Savona's Ferry jusqu'à Emery's Bar.

Sur les sections qui doivent être construites par la compagnie du chemin de fer, les travaux ont été poussés avec la plus grande énergie. L'été dernier le chemin a été nivelé sur une distance de 218 milles, dont 161 milles sont complétés et ouverts au trafic. La compagnie a de plus nivelé 89 milles des lignes d'embranchement.

Je suis heureux de pouvoir dire que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial s'est considérablement accru et que cette ligne a été pendant la dernière année fiscale, et pour la première fois dans son histoire, mise en opération sans dépenses pour le pays.

Les travaux sur le canal Welland ont été tellement avancés que les eaux du lac Erié ont été introduites en juin dernier pour l'alimenter, et en septembre la nouvelle portion du canal entre Allanburg et Port Dalhousie a été ouverte au trafic.

Vous apprendrez avec plaisir qu'une ligne mensuelle de steamers qui a été subventionnée en vertu de l'autorité du Parlement, voyage maintenant entre la Puissance et le Brésil, et il y a lieu d'espérer qu'il sera fait un commerce profitable aux deux pays.

Le rapport d'une commission royale, nommée pour étudier la question du travail dans les manufactures et rechercher les meilleurs moyens de favoriser le confort et le bien-être de l'ouvrier et de sa famille, sans nuire inutilement au développement de nos industries manufacturières, vous sera présenté et mon gouvernement vous invite à examiner sérieusement ce rapport.

Messieurs de la Chambre des Communes, Le budget de l'année dernière sera mis devant vous. Vous verrez avec satisfaction que la dépense a été moindre et le revenu plus considérable que les prévisions de l'année dernière, laissant un surplus de plus de quatre millions de piastres.

Une partie de cette somme a été employée à la diminution de la dette publique par le rachat des bons parvenus à maturité et portant six pour cent d'intérêt, et le reste a été appliqué au paiement de travaux publics, au crédit du compte du capital. La nécessité d'employer l'emprunt en débetures autorisée par le Parlement pour ces fins, a été en conséquence évitée.

Le budget de l'année prochaine vous sera aussi soumis et vous reconnaîtrez, j'en ai l'espoir, qu'il a été préparé en vue de l'économie et de l'efficacité du service public. Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes, Je vous invite maintenant à fixer votre attention sur les divers sujets mentionnés et sur le commerce en général, sujets qui seront soumis à votre examen, avec une entière confiance dans votre habileté et votre désir patriotique de favoriser les meilleurs intérêts du pays.

INFORMATIONS.

Le Globe, dit la Minerve, a pris dimanche dernier, le chiffre des personnes qui, dans Toronto, ont fréquenté les diverses églises de cette ville. Il est arrivé au chiffre total de 38,835, ce qui représente, sur une population de 86,445, une proportion de 45 pour cent. Dans le chiffre total, les catholiques comptent pour 8,128 et comme proportion, ils viennent au second rang.

La population de Halifax est très excité contre les officiers du Peruvian qui ont laissé débarquer leurs passagers à Halifax, après avoir reçu ordre de rester en quarantaine. On avait constaté quelques cas de petite vérole pendant la traversée. S'il arrive quelque accident par suite de cette infraction à la loi, la responsabilité de la compagnie sera très grande devant l'opinion publique.

LA PREMIÈRE SÉANCE.

Aussitôt après le discours du trône, la Chambre s'est réunie pour la forme. Les députés élus pendant la vacance ont été présentés :

L'hon. A. W. McLellan, Colchester, par sir John A. Macdonald et sir Chas. Tupper; M. Guillet, Northumberland Ouest, par sir L. Tilley et M. Thomas White; M. Cimon, Charlevoix, par sir John A. Macdonald et sir H. L. Langevin; M. Reid, Cariboo, par sir John A. Macdonald et sir Chas. Tupper; M. Amyot, Bellechasse, par sir John A. Macdonald et sir H. L. Langevin; M. McDougall, Pictou, par sir John A. Macdonald et sir Chas. Tupper; M. Crowter, Northumberland Est, par l'hon. E. Blake et M. Patterson, Brant.

M. Landry a donné avis que, mercredi prochain, il interpellera le gouvernement pour savoir si, réalisant la promesse faite le 14 mars dernier, il a demandé des soumissions pour les bateaux-passeurs de St. Joseph de Lévis à Québec, pour le raccordement de l'Intercolonial au chemin de fer du Nord.

AFFAIRES MUNICIPALES.

Le comité des finances s'est réuni hier soir, et quoiqu'il ait veillé jusqu'à onze heures et demie, il n'est rien sorti de ses délibérations qui soit de nature à jeter sur nos institutions municipales, plus de crédit que celui dont elles ont joui jusqu'à présent aux yeux des contribuables.

Laissons de côté les affaires de routine, pour ne parler que des deux faits les plus saillants de la séance, mais sans cependant leur consacrer plus d'espace qu'il n'en faut pour ne pas ennuyer nos lecteurs avec des détails fastidieux.

La première question est celle des \$90,000 que la corporation a résolu de payer à la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac St. Jean, conformément au contrat passé entre les deux parties, la première section du chemin de la compagnie étant maintenant en opération. Or, d'après le contrat en question, la corporation a le privilège de payer la compagnie en débetures ou en espèces sonnantes. Dans ce dernier cas, elle a droit à une remise de 5 pour cent, soit \$4,500.

Le trésorier de la cité a posé la question carrément sur le tapis. Il a dit qu'il était persuadé qu'en demandant des soumissions pour l'achat de ces débetures, il serait facile de les placer toutes à 5 pour cent au pair, et que par ce moyen on réaliserait une économie de \$4,500, ce qui pour la cité n'est pas à dédaigner par le temps qui court.

Le maire de la cité, qui a été, jusqu'à un certain point, autorisé à la dernière réunion du conseil, à faire la transaction avec la compagnie, a dit qu'il doutait absolument qu'il fut possible de placer ces débetures dans le public aux conditions énoncées par M. LaFrance. Il a ajouté qu'il avait eu avec le secrétaire de la compagnie, M. Scott, plusieurs entrevues, et qu'ils en étaient venus à un arrangement à peu près définitif. D'après cet arrangement, la compagnie accepterait des débetures au chiffre de \$90,000 à 5 pour cent au pair.

Le comité, après ces explications, n'a pas cru devoir revenir sur l'acte du maire.

Passons au second fait de quelque importance qui a signalé la réunion, et qui a absorbé plus de deux heures, sans qu'on soit parvenu, du moins en apparence, à l'éclaircir. Ceci a trait au retard considérable apporté à la publication du rapport annuel du trésorier de la cité: celui de 1880-81 n'a pas encore vu le jour! Depuis longtemps les plaintes se succèdent de la part des auditeurs et du trésorier, contre le comptable M. Walsh. Plusieurs fois celui-ci a été traduit devant le comité des finances, afin de donner des explications; car en fin de compte, on lui imputait et on lui impute encore le retard dont nous parlons plus haut. On l'a même menacé de porter la question devant le conseil.

Nous ne saurions affirmer qui avait raison et qui avait tort, mais les plaintes ont continué comme auparavant.

En face d'un semblable état de choses, le comité des finances auroit par les réclamations qui l'assaillaient de toutes parts, à résolu de frapper un grand coup! Il a appelé à paraître devant son tribunal le comptable et les auditeurs, et après leur avoir demandé des explications il les a interrogés.

Nous croyons inutile de donner même un court résumé du long débat qui a eu lieu. Qu'il nous suffise de dire que le maire et les membres du comité y ont à peu près perdu leur latin, et que, d'un commun accord, ils en sont venus à la conclusion que plus d'attente était désirable entre les auditeurs et le comptable, et que le comité des finances était peut-être aussi un peu à blâmer pour ne pas suivre les choses de plus près. Disons encore, qu'interrogés à tour de rôle, comptable et auditeurs ont soutenu qu'il n'y avait pas de leur faute. N'empêche cependant que le comptable n'a placé qu'hier soir sur la table, certains documents nécessaires aux auditeurs pour terminer leur travail de l'année 1880-81. Certaines autres irrégularités ont aussi été relevées par le maire, par M. Hearn, par le trésorier de la cité et par les auditeurs.

Un fait indéniable ressort de tout cela. C'est que les auditeurs ont prouvé amplement qu'ils n'étaient pas les coupables. Quant au trésorier de la cité, il a prouvé aussi qu'il n'y avait pas de sa faute si son rapport pour l'année 1880-81 n'était pas encore publié, et s'il n'avait soumis au conseil depuis le 1er mai 1880, qu'un seul rapport trimestriel au lieu d'en soumettre un tous les trois mois, tel que la loi le lui ordonne.

A TRAVERS LA VILLE.

CONSEIL MUNICIPAL.—Il y aura ce soir séance hebdomadaire du conseil.

EDUCATION.—Les Pères Rédemptoristes ont l'intention de faire construire un collège sur le terrain qu'ils possèdent à Sillery, et dont une partie est occupée par le nouveau cimetière irlandais.

CHEMIN DE FER DU NORD.—Plus de cent ouvriers sont employés en ce moment aux usines de la rue de la Couronne. Le plus grand nombre travaillent à la construction des chars commandés pour l'Intercolonial. On en construit de cinq à dix chaque semaine.

NOCES D'OR.—M. Pierre Lafond, de St. Roch, et son épouse Mme Emilie Gagnon, ont célébré mardi matin, dans l'église de leur paroisse, le cinquantième anniversaire de leur mariage.

MAIRE.—Le député du comté de Montmagny à la législature locale, M. L. N. Fortin, a été réélu maire de la paroisse du Cap St. Ignace.

M. Charles Bertrand vient aussi d'être réélu maire de St. Jean-Baptiste, Isle Verte.

VENTE D'IMMEUBLES.—M. Jean Langlois vient d'acheter de la Banque Nationale, pour \$6,000, une maison en briques, à quatre étages, qu'avait fait construire le Dr. Baillargeon, rue Ste. Ursule, et qui est occupée par le Dr. A. Larue.

TEMPÉRATURE.—Autant il faisait beau hier autant il fait méchant temps aujourd'hui. Une véritable tempête s'est déchaînée sur Québec et les alentours depuis la nuit dernière. Le vent de nord-est fait rage, soulevant la neige qui est tombée en abondance ces jours-ci et vous criant la figure le plus désagréablement qu'il soit possible d'imaginer.

Ce vent a eu aussi pour effet de faire remonter les glaces qui couvrent maintenant le fleuve d'une rive à l'autre. La traversée entre Québec et Lévis a été interrompue plusieurs fois dans la journée.

COUR DU RECORDER.—Un jeune homme arrêté hier soir à St. Roch, a été condamné à cinq piastres d'amende, ce matin, pour ivresse, et à dix autres piastres pour résistance à la police. La cour lui a laissé l'alternative de deux mois de prison, s'il le préfère.

COUR DE POLICE.—Deux défendeurs ont été condamnés hier à \$75 d'amende plus les frais, ou trois mois de prison, l'un pour vente de spiritueux sans licence, et l'autre pour avoir vendu des liqueurs en quantité moindre que sa licence le comporte.

A L'EAU.—Il semble y avoir depuis quelque temps une malédiction sur les chevaux. Il ne se passe pas de semaine qu'il n'en tombe plusieurs dans le fleuve. Mercredi après-midi, c'est un cheval attelé à une voiture chargée de neige, qui est tombé en bas du quai où accosté le bateau-passeur Prince-Edouard. On a réussi à le sauver.

NOUVELLES MARITIMES.—Le trois-mâts barque Caprera, allant de Québec à Newcastle et qui avait été abandonné en mer, est venu s'échouer à Tromsø, sur les côtes de Norvège, et est considéré comme perdu. On espère cependant sauver la cargaison.

La barque Asia, partie de Londres pour Pensacola le 16 janvier, a été vue le 1er février abandonnée et faisant eau de toute part. Pas de nouvelles de l'équipage.

Le navire Nevada a été abandonné en mer le 6 du courant. Il était prêt de sombrer. Un marin a été lancé par dessus bord et plusieurs autres sont sérieusement blessés.

VINS ET LIQUEURS.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs, sur l'annonce de M. Brown, qui est l'agent à Québec des premières maisons pour la vente des vins et liqueurs.

Le révérend M. Godard (Zotique), du diocèse de Rimouski, décédé à Montréal, le 5 février courant, appartenait à la société d'une messe, section provinciale.

C. A. MAROIS, Ptre. Assistant-Secrétaire. Archevêché de Québec. 10 février 1882.

FAITS DIVERS.

UNE TUILE DE TROIS MILLIONS.—Un véritable coup de fortune vient de surprendre une jeune personne de vingt ans, nommée Angèle Sibie, au service de Mme Calmet, avenue de Friedland, à Paris.

Voici les faits: Angèle, orpheline dès son plus jeune

TELEGRAPHIE GENERALE

Paris, 9.—Le gouvernement autrichien a saisi toutes les valeurs négociables de l'Union générale au profit des créanciers de cette société.

On mande de Rome que Garibaldi est aujourd'hui en pleine convalescence.

Une dépêche du Caire annonce que M. de Lessaps est dangereusement malade en cette ville.

Londres, 9.—On apprend de Vienne que les derniers combats entre les troupes autrichiennes et les insurgés ont été très sanglants.

Liverpool, 9.—La nouvelle a été reçue en cette ville, que les indigènes ont incendié la ville de Fouchicari, sur la côte occidentale d'Afrique, et qu'ils ont saccagé et pillé les fabriques anglaises et françaises.

Odessa, Russie, 9.—Le steamer Commo, à destination de Londres, a sombré près de Kilia. Vingt sept personnes ont perdu la vie.

LES PRELUDES DE LA CRISE EN FRANCE

Si le congrès dépassa les limites fixées par le gouvernement, a dit M. Gambetta devant la commission des 33, le pouvoir exécutif agira comme il convient en présence d'une Assemblée révolutionnaire, et pour cela il trouvera toujours des ministres.

Ce langage a produit l'impression la plus déplorable et, bien que les journaux à la dévotion du président aient essayé d'en atténuer les termes et la portée, les journaux républicains ont été unanimes à condamner les théories dictatoriales émises par M. Gambetta.

La Paix, organe de l'Élysée, a répondu: "S'il est vrai qu'il existe des ministres disposés à s'insurger contre le congrès et à le disperser par la force, le pays n'a pas à s'en inquiéter. A un ministre de coups d'Etat, il faudrait un président de la République qui fût un homme à coups d'Etat."

Interrogé sur la manière dont il entendait limiter le droit souverain du congrès, M. le président du conseil n'a trouvé, en fin de compte, qu'un argument: le droit de la force! C'est à cette conclusion excessive, c'est à ce langage factieux et révolutionnaire qu'un homme de gouvernement se voit réduit pour l'amour d'une idée insoutenable. On ose dire que si la majorité du congrès ne se renfermait pas dans les limites illégalement tracées par les deux chambres, le devoir du pouvoir exécutif, de ce pouvoir exécutif qui en émane, serait d'agir contre elle.

Ah! ce n'est là que de la théorie pure. Nous le savons, et nous savons aussi que le président de la République, qui s'appelle en ce moment M. Grévy, mettrait bon ordre à toute velléité tendant à passer de la théorie à la pratique. Mais n'est-ce déjà pas trop que de pareilles doctrines se dressent devant le parlement? N'est-il pas démontré maintenant que la moindre faiblesse, la moindre défaillance compromettrait sans retour l'indépendance de la représentation nationale?"

Le 23 janvier, M. Andrieux a déposé son rapport sur le projet de révision.

A la reprise de la séance, l'on voit entrer M. Gambetta et M. Andrieux causant amicalement. Charmante intimité! Le silence se fait de lui-même, et voici M. Andrieux à la tribune: "Lisez, lisez," lui crie-t-on de toutes parts. M. Andrieux prend un air modeste et lit son rapport. Il respire peu d'amitié pour M. Gambetta.

Voici le passage dirigé contre le dictateur:

"Comment s'expliquer que le scrutin de liste soit indispensable dès à présent pour gouverner avec une chambre à laquelle on paraît garantir près de quatre années d'existence? Quelle est donc la vertu de ce dogme qu'il suffit de définir pour élever aussitôt les intelligences, et transformer les députés d'arrondissement? (Rires et bruit.)

"Messieurs, on parle de vous rendre indépendants vis-à-vis de vos électeurs; prenez garde qu'à cette dépendance honorable et légitime une autre ne succède aussitôt. (Interruptions.—Applaudissements sur divers bancs)" M. Gambetta a écouté avec le plus

grand calme les épigrammes de l'ancien préfet de police.

Les intimes de M. Gambetta et parmi eux, M. Runc, déclaraient, dans les couloirs de la Chambre, que plus que jamais le président du Conseil était décidé à se retirer; qu'il avait pris le pouvoir sans contentement et avec la conviction qu'une sourde coalition ne tarderait pas à l'en faire tomber. En conséquence il était résolu à ne faire aucune concession pour y rester.

L'AGIOTAGE EN FRANCE.

Le Figaro publie un récit émouvant de ce qui s'est passé pendant la fièvre d'agiotage à Lyon:

Ce fut un tourbillon, une danse des écus fantastique, à laquelle la ville s'était tout entière mêlée au bout de trois mois. Les ouvriers vendirent leurs métiers pour acheter dix actions, les revendre, et continuer ainsi, les mains dans les poches, ce commerce facile. Les boutiquiers firent de même; les industriels, dont les capitaux de réserve produisaient à peine deux pour cent, retirèrent ces capitaux de la caisse où ils sommeillaient pour les placer en reports.

Un jour, aux Brotteaux, une femme du peuple vint trouver l'un des sous-agents que les banques ont installés dans les faubourgs. Elle portait cent pièces de cent sous dans son tablier.

—C'est ici qu'on vend des actions demandez-elle à l'agent?

—Oui... Desquelles voulez-vous?

—Donnez moi de ça qui monte!

La rue de la République, où sont tous les comptoirs financiers, rappelait, après cent ans, la rue Quincampoix, champ de bataille étroit et sombre de Law, la rue Quincampoix ornée de tramways et d'équipages à deux chevaux. Car il faut bien le dire, de grands noms s'engagèrent avec les petits et les humbles, dont l'impeccable hausse de l'Union générale, dans les Lyon et Loire. De grandes fortunes de la région sont atteintes par la crise d'aujourd'hui. Quoi d'étonnant? La confiance avait gagné les plus incroyables.

Des ouvriers vendant leurs métiers pour acheter de l'Union, des canuts devenant coulisiers en chapeau mou et en veston à côtes, des commerçants abandonnant leurs affaires pour acheter et vendre, racheter et revendre sans trêve à l'aide des quatre sous amassés, des propriétaires fonciers vendant leurs valeurs à perte pour avoir plus vite de l'argent et récupérer dix fois en quinze jours, différence abandonnée à l'acquéreur; des cantonniers à 600 francs achetant des maisons de 25,000; des cochers devenant des courtiers marrons, des garçons de café donnant des ordres à la corbeille, des femmes mettant leurs bijoux au Mont-du-Piété pour faire de l'argent et tout offrir à l'Union pour qu'elle monte encore (sic). Tel fut le spectacle qu'offrait cette ville de Lyon, d'ordinaire si laborieuse.

ÉTONNANT.—La meilleure preuve du mérite d'un article, se juge par l'encouragement dont il jouit. Aussi les milliers de témoignages reçus à l'appui du grand remède allemand, prouvent à l'évidence que son mérite n'est pas surfait. M. T. J. Murphy, résidant No. 61, rue Dabavoica, Brooklyn, N.-Y., a été l'un des milliers guéris par cette médecine. J'étais, dit-il, atteint d'un rhumatisme aussi aigu, qu'homme puisse avoir, cependant je n'en souffrais qu'en hiver et comme la plupart de ceux qui en souffrent, j'en attribuais la cause au climat et me résignais à ma souffrance. Un de ces derniers soirs, cependant, ma jambe gauche me fit si cruellement souffrir, que la douleur devenait intolérable. J'avais lu l'annonce de l'huile St. Jacob et quelques-uns de mes amis m'avaient parlé de son efficacité. Je n'en croyais rien, mais la douleur augmentant, j'en envoyai chercher une bouteille et l'employai à me frictionner; j'en usai une demi bouteille le soir même, et le lendemain matin, le reste; et depuis, eh bien! depuis, je ne souffre plus.

L'HUILE AUSTRALE DE PRATT

Cette huile est claire comme de l'eau de roche et donne une lumière aussi forte que celle du gaz. Elle n'exhale aucune odeur désagréable et ne fume pas. Les bœufs ne se consomment pas. A vendre par les principaux épiciers et pharmaciens. PEVERLEY & CIE., 56, rue de la Fabrique. En gros et en détail.



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Ésquinance, l'Inflammation du Gosier, Entorses et Poulures, Brûlures, Rechaudements, Douleurs générales du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Gâchés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positive du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendus Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Médecines.

A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A.

10 octobre 1881.



Chemin de Fer Q. M. O. & O.

CHANGEMENT D'HEURES.

A PARTIR DE LUNDI, 2 JANVIER 1882

Les trains partiront comme suit:

Table with 4 columns: Destination, Mixte, Malle, Expr's. Rows include: Départ de Hochelaga pour Ottawa, Arrivée à Ottawa, Départ d'Ottawa pour Hochelaga, etc.

(Trains locaux entre Aylmer, Hull et Ottawa.) Sur tous les trains pour Passagers il y a de magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dorés élégants sur les Trains de Nuit.

Les Trains allant et venant d'Ottawa font rencontre avec les Trains allant et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 heures 7. M.

Tous les trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal, et quittent la Gare du Mile-End, 15 minutes plus tard qu'à Hochelaga.

Bureau Général, 13, Place d'Armes

BUREAU DES BILLETS:

13, PLACE D'ARMES, MONTRÉAL. 202, RUE ST. JACQUES, QUÉBEC. OPPOSITE ST. LOUIS HOTEL, OTTAWA.

L. A. SENECAL, Surintendant Général

4 janvier 1882.

MARCHANDISES D'ETAPE

Notre assortiment de Marchandises en Coton et de Toile est maintenant au complet. Nous offrons les meilleures fabriques qui puissent être obtenues lesquelles sont reconnues partout comme étant les meilleures valeurs en ville et aussi comme ayant depuis longtemps donné, entièrement satisfaction aux acheteurs. Coton blanc fort. Coton blanc moyen à l'usage des familles. Coton à oreilles. Corsets blancs et autres. Coton uni et croisés de toute largeur pour draps de lit. Toile à Nappes, Serviettes de Table. Toile à Oreillers, Toile à Draps de lits. Toile à Serviettes en patrons ou à la verge. Toile Irlandaise et Toile ouvrée. Toile de Foin, Coutil. Piqué et Batiste blanche pour robes. Garnitures en Batiste, de King pour vêtements de dessus. Garnitures unies ou avec bordure en Dentelle de Cash. Garnitures en Mousseline brodée très bonne valeur. Corsets Anglais et Français pour dames, les douze plus nouveaux patrons.

AUSSI

Une grande variété d'Indiennes et Coton saïnés expés pour Robes d'enfants, 1 Batiste étamée Anglaise et Française pour Chemises de messieurs.

5 par cent d'escompte pour argent comptant.

GLOVER, FRY & Cie., 28 janvier 1882.

LA SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION DES ARTISANS

FONDÉE EN 1875

CAPITAL PERMANENT - - - - - \$100,000

" MOBILE ACCUMULANT - - - - - 45,400

Surplus au fond permanent, 31 mars 1881..... \$8,520.78

do accumulant, 31 mars 1881..... 2,598.46

Total surplus..... \$11,119.18

BUREAU: 105, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

DIRECTEURS:

S. LESAGE, éc., président. JEAN BLANCHET, éc., C. R., M.P.P. vice-président.

J. FLAMOND, éc. GEORGE PAQUET, éc. OCTAVE MIGNER, éc. CÉLESTE DUQUET, éc.

BANQUE DE LA SOCIÉTÉ: "LA BANQUE NATIONALE."

Cette société continue de faire des avances sur garantie hypothécaire à des conditions avantageuses.

Québec, 14 janvier 1882—1m

POUR LE DEJEUNER. CHOCOLAT - MENIER

EXPOSITION DE PARIS, 1878

Obtention du premier prix

Grand diplôme d'honneur.

Consommation annuelle dépassant 20,400,000 livres

IL A REMPORTÉ 30 MÉDAILLES

A vendre partout.

JOHN HOPE & Co., Agents Généraux, Montréal.

1 février 1882—3jm

Romances Nouvelles

Mariette.—Chansonnette..... \$0.25

La valse des feuilles..... 0.25

Le légende du grand étang..... 0.30

Mon cœur est apaisé..... 0.30

En vente chez A. LAVIGNE, Importateur de Pianos et Harmoniums, 25 rue St. Jean.

N.-B.—Pour paraître prochainement: TOUJOURS AIMÉE, valse composée par J. Vézina, 17 janvier 1882.

Labor omnia vincit!

L'EMULSION DE PUTTNER

a surpassé toutes les autres préparations par la grande réputation médicale qu'elle a obtenue, et immédiatement après en avoir fait usage, on demeure convaincu que ce n'est pas une médecine fautive, mais qu'au contraire elle fait tout le bien possible.

Listez ce qu'en dit le Révd. P. J. Ellul: WYNDHOPE, N.-E., 6 mai 1881.

C. E. PUTTNER, M. Ph.—Cher monsieur: J'ai fait usage, ainsi que les membres de ma famille, de votre Emulsion et je dois dire que j'en ai été parfaitement satisfait. Aussitôt après avoir pris la médecine, on demeure convaincu que ce n'est pas une préparation fautive, mais qu'elle fait tout le bien qu'on en attend et qu'elle promet.

Je suis âgé de 62 ans et je fais trois services religieux tous les dimanches, sans compter les devoirs que j'ai à remplir les jours de la semaine, et je suis grandement endetté envers votre Emulsion, pour la vigueur de ton que j'apporte à des servir mon d'âge. Je l'ai recommandée à des personnes souffrantes de la toux, du rhume, de la débilité, etc., et je me puis à reconnaître que dans chaque cas le résultat a répondu à ce qu'on en attendait.

Et vous souhaiant tout le succès auquel vous avez droit, je suis, monsieur, votre dévoué, P. J. FRELLE, ministre épiscopalien.

HALIFAX, N.-E., 7 fév. 1881.

EMULSION DE PUTTNER

J'ESTIME QUE C'EST UN REMÈDE SOUVERAIN

HALIFAX, N.-E., 7 fév. 1881.

C. E. PUTTNER, M. Ph.—Cher monsieur: Mon médecin m'ayant recommandé votre Emulsion, et en ayant fait usage, pendant quelques temps, m'a guérie en moins de temps que n'aurait pu le faire toute autre médecine dont j'ai fait usage antérieurement. La digestion en est en outre très facile.

Votre dévoué, MME. A. GLASS, 97 rue Cornwallis.

L'EMULSION DE PUTTNER

EST LE GRAND DESIDERATUM.

C. E. PUTTNER, M. Ph.—Cher monsieur: J'éprouve un plaisir réel à dire qu'ayant eu occasion de faire usage de l'Emulsion d'huile de foie morue combinée par M. C. E. Puttner et contentement comme il est dit, du fort; j'ai trouvé que c'était le remède par excellence pour toutes les maladies qui requièrent le traitement en question. Elle est aussi agréable au goût, chose très désirable dans les préparations à l'huile de foie de morue.

ARCHEL LAWSON, M. D., M. R. C. S., etc., Médecin à l'Asile des aveugles et Professeur de chirurgie au Collège Médical de Halifax.

DEMANDEZ

L'Emulsion d'huile de foie de morue DE PUTTNER

COMBINÉE D'HYPOPHOSPHITES, ETC.

Prix - - - 50 cents.

En vente à Québec chez Edmond Giroux & frères, R. McLeod, LaRoche & Co., et chez tous les pharmaciens. Adresse: Compagnie d'Emulsion de Puttner, Halifax, N.-E., 7 janvier 1882.



JOS DONATI WATCH-MAKER & JEWELLER

PRESENTS DE HAUT GOUT

Riches nouveautés!

Horloges et Bijouterie de grande valeur

—CHÈRE—

JOSEPH DONATI,

158, rue St-Jean, 241, rue St-Paul,

AVIS A VIS LA GARE DU CHEMIN DE FER DE NORD.

M. DONATI vient de recevoir à ses deux magasins à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, le plus riche assortiment d'horloges et bijoux qu'il y ait dans Québec.

M. DONATI a des horloges françaises d'un goût tout nouveau et des plus riches. Le pendule de ces horloges est formé par une balancière ou est sur un amour doré.

Le choix de montres, bagues, bracelets et autres bijoux est des plus riches et des plus variés. Les amateurs qui désirent se procurer de beaux présents pour Noël et le Jour de l'An, feront bien d'aller faire une visite à M. DONATI.

M. DONATI a des montres d'or et d'argent de \$5.00 jusqu'à \$200 et des horloges depuis \$10.00 jusqu'à \$50.

Tous ces articles sont marqués à une grande réduction à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, et la vente à réduction durera tout le mois aux deux magasins.

Les montres, horloges, bijoux, boîtes de musique et de chimie sont réparés avec une attention toute particulière à des PRIX TRÈS MODÉRÉS. 60, 1881—2m